ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1378

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE PREMIER

À la fin de l’alinéa 24, substituer aux mots :

« un problème de qualité affecte ces embryons »

les mots :

« les caractéristiques des embryons le nécessitent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'éviter l'usage du terme "qualité" pour désigner les embryons présentant les potentialités de réimplantation, afin d'éviter toute dérive eugéniste.